

Congé paternité cher payé



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 16 octobre 2020

Source [Valeurs actuelles] Ça y est, le rapport sur les “1000 premiers jours de l’enfant” commandé par le gouvernement a été publié. Le seul écho de ce rapport dans les médias a été la proposition d’allongement du congé paternité de 14 à 28 jours. Alors ce congé, bonne ou mauvaise idée ? Quel sera son impact réel sur le quotidien des familles ?

Le congé paternité, actuellement de 14 jours maximum (3 jours ouvrés de congé naissance et 11 jours consécutifs de congé paternité), paraissait effectivement bien maigre au regard du changement que représente l’arrivée d’un nouvel enfant dans un foyer. La mère se retrouve bien souvent seule à gérer les premiers jours du bébé, à une époque où les solidarités familiales et de voisinage font de plus en plus défaut aux familles. Dans un tel contexte, la possibilité pour les pères d’accompagner plus durablement l’arrivée au monde de leur enfant et de mieux épauler leur compagne semble fondée.

Sauf que ce n’est pas au nom de l’unité du couple que la mesure a été promue mais au nom d’une plus grande égalité homme – femme. Malgré quelques discrètes tentatives du rapport pour souligner l’importance de la différence sexuée dans le couple, c’est la doxa du moment qui triomphe : le congé paternité sera l’occasion pour monsieur de partager de manière la plus égalitaire possible les soins du bébé. C’était déjà au nom de cette sacro-sainte égalité qu’en 2014, la loi avait imposé le partage du congé parental que les parents pouvaient prendre à l’issue des congés maternité et paternité.

Retrouvez l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)